DOSSIER DE PRESSE
FONDS CHALEUR et BIOMASSE : Bilan et perspectives
— Octobre 2010

SOMMAIRE

Les entreprises confirment leur intérêt pour le Fonds Chaleur

Le Fonds Chaleur : une réalisation du Grenelle Environnement

- **Pourquoi un Fonds Chaleur ?**
- **Chaque année, un appel à projets favorisant la production de chaleur à partir de biomasse**

Un bilan très encourageant grâce à la forte mobilisation des acteurs

- **2008-2009, le 1er appel à projets BCIA remporte un vif succès**
- **2009 – 2010 : le 2ème appel à projets BCIAT confirme l'intérêt des entreprises pour le Fonds Chaleur**
- **Bilan des projets biomasse hors BCIAT**

Septembre 2010 : lancement du 3ème appel à projets BCIAT

- **Une ambition plus forte**
- **Les évolutions**
- **Les modalités pratiques**

Annexes

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. www.ademe.fr.

Relations presse ADEME – Mélanie Hopital (01 49 09 27 47) / Magali Preud'homme (01 49 09 27 92)
melanie.hopital@tbwa-corporate.com / magali.preudhomme@tbwa-corporate.com

Les entreprises confirment leur intérêt pour le Fonds Chaleur, un des succès du Grenelle Environnement

A l'occasion de la seconde édition du colloque bioénergies & bioproduits, l'ADEME dévoile le bilan des appels à projets biomasse du Fonds Chaleur

L'ADEME dresse un bilan positif du 2ème appel à projets Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire (BCIAT) lancé sur la période 2009-2010. **31 projets ont pu être sélectionnés, pour un montant total d'aides de 77,6 millions d'euros.** Avec 61 dossiers déposés, les entreprises ont confirmé leur intérêt pour ce dispositif en faveur de la production de chaleur à partir des énergies renouvelables.

Huit secteurs d'activité sont représentés cette année, avec une prédominance de **l'agroalimentaire** et du **papier / carton** qui fait une percée cette année avec 9 projets (un projet dans le précédent BCIAT). Deux projets ont été déposés pour la première fois par des industriels du **secteur du bâtiment** (unité de production de produits pour la construction) ainsi qu'un projet dans le **tertiaire privé** (gestion aéroportuaire).

Des résultats fidèles aux objectifs fixés par le Grenelle Environnement

Permettant une **production thermique totale de 197 500 tep**, **le 2ème appel à projets BCIAT a dépassé l'objectif de 175 000 tep initialement fixé**. Les deux appels à projets devraient ainsi permettre de générer près de 338 000 tep de chaleur biomasse.

Lancé le 9 septembre 2010, le 3ème appel à projets vient prolonger les efforts réalisés pour soutenir la biomasse. **Si la tendance reste la même que pour les deux précédents appels à projets, l'objectif de 700 000 tep/an de chaleur biomasse, fixé par le Grenelle Environnement pour le secteur industriel d'ici 2012, devrait être atteint.**

Plus de précisions sur le Fonds Chaleur et la sélection des dossiers sur : www.ademe.fr/fondschaleur

Relations presse ADEME – Mélanie Hopital (01 49 09 27 47) / Magali Preud'homme (01 49 09 27 92)
melanie.hopital@tbwa-corporate.com / magali.preudhomme@tbwa-corporate.com

Le Fonds Chaleur : une réalisation du Grenelle Environnement

Pourquoi un Fonds Chaleur ?

En novembre 2008, Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, annonçait, conformément aux engagements du Grenelle Environnement, un **plan de 50 mesures en faveur des énergies renouvelables** (EnR). Ce plan prévoyait notamment la **mise en place d'un Fonds « Chaleur renouvelable »**visant à encourager le développement de la production de chaleur à partir des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire…). Grâce à des aides financières spécifiques, le Fonds Chaleur facilite l'installation de nouveaux équipements (en remplacement ou non d'anciennes installations) destinés à produire de la chaleur issue de sources renouvelables.

Géré par l'ADEME, le Fonds Chaleur est destiné aux entreprises de tous les secteurs (agricole, industriel et tertiaire), aux collectivités et à l'habitat collectif. Lancé en décembre 2008, il est doté d'une **enveloppe de plus d'un milliard d'euros pour la période 2009-2013** – un effort sans précédent de l'Etat pour développer la production de chaleur à partir de sources renouvelables. L'objectif à terme est de permettre à la France de répondre aux objectifs ambitieux que celle-ci s'est fixé à l'horizon 2020, dans le cadre des engagements communautaires des « 3x20 ». L'objectif global pour les énergies renouvelables est d'**augmenter la production de 20 Mtep** (millions de tonnes équivalent pétrole). Le Fonds Chaleur devrait permettre la production 5,47 Mtep, soit un peu plus de 25 % de cet objectif. La répartition par type d'énergie peut être consultée dans le rapport du Comité Opérationnel Energies Renouvelables du Grenelle Environnement :

http://www.legrenelle-environnement.fr/grenelle-environnement/IMG/pdf/rapport_final_comop_10.pdf

Chaque année, un appel à projets favorisant la production de chaleur à partir de biomasse

Pour atteindre les objectifs fixés, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) a demandé à **l'ADEME d'organiser chaque année** et pendant au moins 3 ans **un appel à projets auprès des entreprises**, afin de favoriser la réalisation de projets de production de chaleur à partir de biomasse. Les entreprises de tous les secteurs (agriculture, industrie et tertiaire) peuvent participer à ces appels à projets, à la condition que la **production de chaleur annuelle soit supérieure à 1 000 tonnes équivalent pétrole**[1] (tep).

Qu'est-ce que la biomasse ?
Selon l'article 19 de la loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement, la biomasse est la fraction biodégradable des produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture, y compris les substances végétales et animales issues de la terre et de la mer, de la sylviculture et des industries connexes, ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers.
Sont exclus de l'appel à projets les céréales destinées à l'alimentation humaine, les ordures ménagères et les huiles végétales.

Pour plus de précisions sur les critères de candidature et de sélection des dossiers : www.ademe.fr/fondschaleur

Les projets portés par les collectivités et les gestionnaires d'habitat collectif, les projets biomasse de moins de 1000 tep et les projets concernant la géothermie, le solaire et les pompes à chaleur sont soutenus par le Fonds Chaleur, toute l'année, hors appel à projets (plus de renseignements auprès des Directions régionales de l'ADEME : www.ademe.fr/regions).

[1] 1 tonne équivalent pétrole = 11 630 kWh

Relations presse ADEME – Mélanie Hopital (01 49 09 27 47) / Magali Preud'homme (01 49 09 27 92)
melanie.hopital@tbwa-corporate.com / magali.preudhomme@tbwa-corporate.com

Un bilan très encourageant grâce à la forte implication de tous les acteurs

2008-2009 : le 1er appel à projets BCIA remporte un vif succès

Le premier appel à projets **Biomasse Chaleur Industrie et Agriculture (BCIA)** s'est soldé par un **bilan très positif** : il a permis de retenir **31 projets sur 37 déposés. Après le désistement de 3 projets, ce sont aujourd'hui** 28 projets en cours dont 14 en **phase de construction et 4 prêts à démarrer d'ici fin 2010.**
Ces 28 projets représentent une production énergétique totale à partir de biomasse de **140 500 tep par an,** dépassant de 40 500 tep les objectifs fixés.

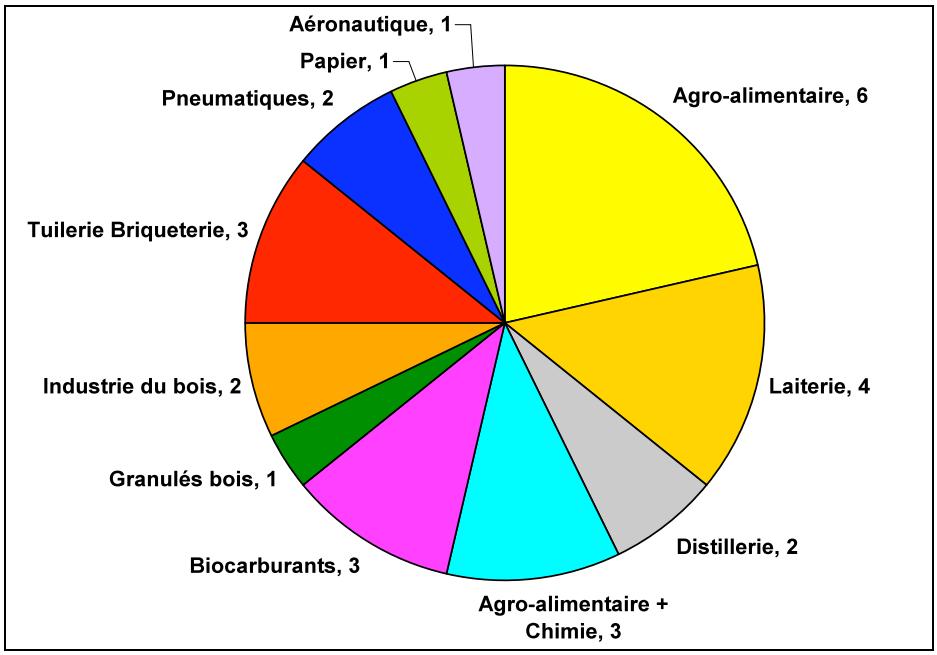
Quelques chiffres clés:

Total des investissements: 141,9 M€
Budget d'aide totale: 58 M€ soit 41% des investissements
Production thermique totale: 140 500 tep
Puissance biomasse totale: 297 MW_{th}
Ratio d'aide moyen: 413 €/tep
Ratio d'aide le plus bas: 155 €/tep

Grâce à la substitution des énergies fossiles, **les projets mis en place permettent d'éviter chaque année les émissions de 405 700 tonnes de CO_2.**

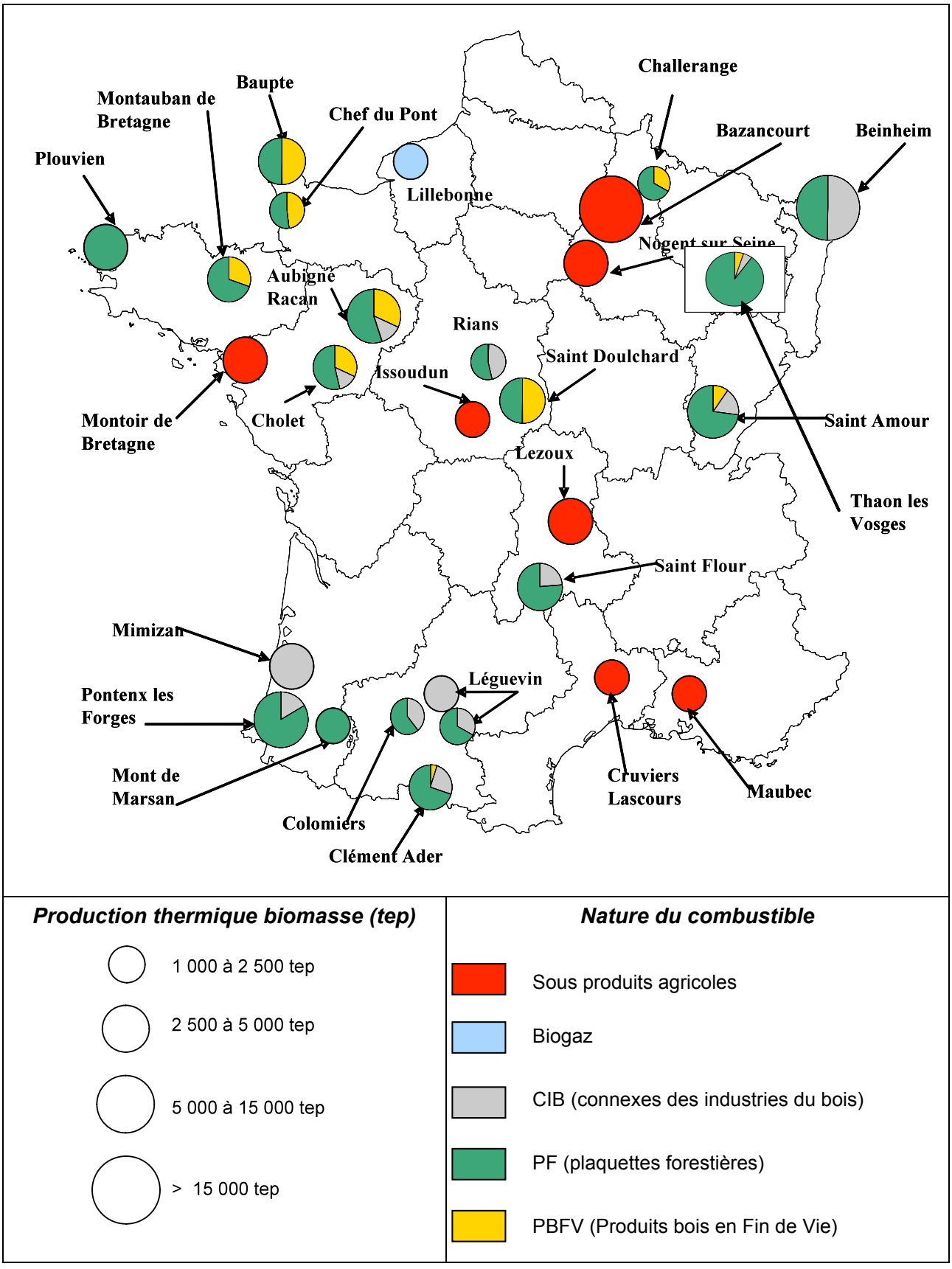
Si 80% des projets se situaient en milieu rural, l'appel à projets a permis de toucher une grande diversité de secteurs d'activité (**8 secteurs d'activités** sont concernés). Le secteur le mieux représenté est l'**agroalimentaire** avec **15 projets retenus**, ce qui correspond à une production d'énergie à partir de biomasse de 81 100 tep/an (58% de la production totale d'énergie des projets retenus). Ces résultats reflètent la volonté des industriels du secteur agroalimentaire d'améliorer les performances énergétiques et environnementales de leurs procédés et de communiquer sur des produits de grande consommation à faible teneur en carbone.

Répartition en nombre des projets en cours par secteur d'activité dans le cadre du BCIA 2009 :



Relations presse ADEME – Mélanie Hopital (01 49 09 27 47) / Magali Preud'homme (01 49 09 27 92)
melanie.hopital@tbwa-corporate.com / magali.preudhomme@tbwa-corporate.com

Carte des projets en cours dans le cadre du BCIA 2009 :



=> en annexe : liste des projets soutenus dans le cadre du 1er BCIA en 2009 et premières réalisations

Relations presse ADEME – Mélanie Hopital (01 49 09 27 47) / Magali Preud'homme (01 49 09 27 92)
melanie.hopital@tbwa-corporate.com / magali.preudhomme@tbwa-corporate.com

2009 – 2010 : le 2ème appel à projets BCIAT confirme l'intérêt des entreprises pour le Fonds Chaleur

Forte du succès du premier appel à projets, **l'ADEME** a initié en octobre 2009 **un deuxième appel à projets Biomasse Chaleur Industrie, Agriculture et Tertiaire (BCIAT).** L'objectif du premier appel à projets de 100 000 tep ayant été largement dépassé, l'**objectif indicatif de production énergétique totale sur l'ensemble des projets retenus a été relevé à 175 000 tep.**

Ce deuxième appel à projets a confirmé **l'intérêt des entreprises pour la production de chaleur à partir de biomasse** : celles-ci ont déposé presque 2 fois plus de projets que lors du premier appel à projets. Sur **61 projets déposés, l'ADEME en a retenu 31** – équivalant à une **production énergétique à partir de biomasse de 197 500 tep par an**[2] soit un supplément de 22 500 tep par rapport à l'objectif indicatif.

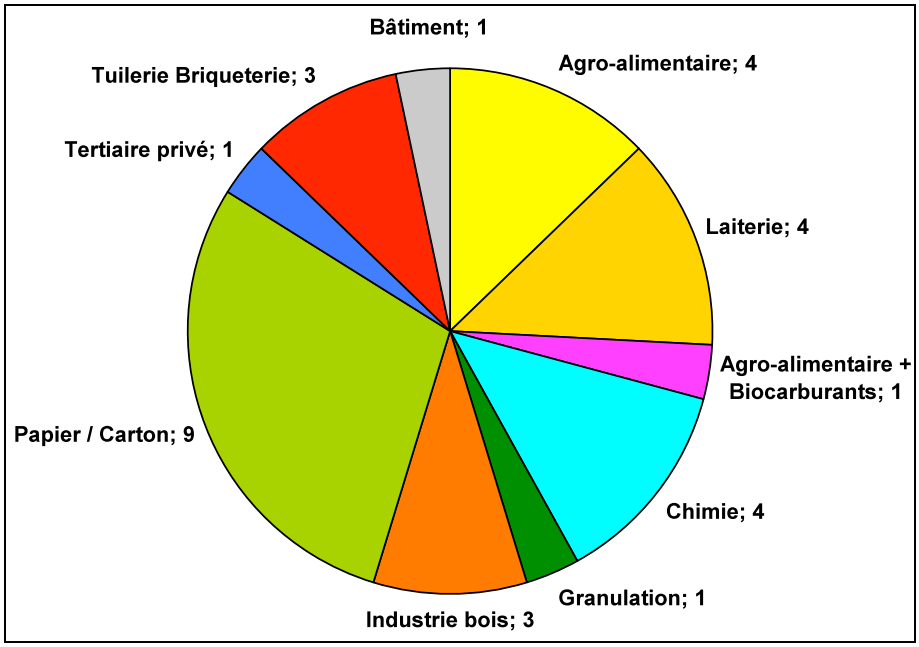
Quelques chiffres clés :

Total des investissements: 170,7 M€
Budget d'aide totale: 77,6 M€ soit 45% des investissements
Production thermique totale: 197 500 tep
Puissance biomasse totale: 368 MW
Ratio d'aide moyen: 393 €/tep
Ratio d'aide le plus bas: 204 €/tep

Grâce à la substitution des énergies fossiles, **les projets mis en place permettent d'éviter chaque année les émissions de 586 900 tonnes de CO_2.**

Répartition en nombre des projets retenus par secteur d'activité dans le cadre du BCIAT 2010 :

L'appel à projets BCIAT 2010 a à nouveau permis de toucher une grande diversité de secteurs d'activité :



Deux secteurs en tête en termes d'initiatives : l'**agroalimentaire** et le **papier/carton**, avec **9 projets retenus** chacun et une production énergétique à partir de biomasse respective de 73 200 tep/an et 65 600 tep/an. Ces deux secteurs couvrent à eux seuls 70% de la production énergétique totale à partir de biomasse.

Les industriels du secteur papier/carton, et plus particulièrement les industriels du recyclage et de la transformation de pâte, sont de gros consommateurs de vapeur. Les 9 projets du secteur retenus dans le cadre de l'appel à projets BCIAT 2010 visent à alimenter en vapeur les procédés de production de papier/carton à usages divers : papier d'impression - écriture, papier de presse, papier tabac, papier pour ondulé, papier d'hygiène, cartons plats,

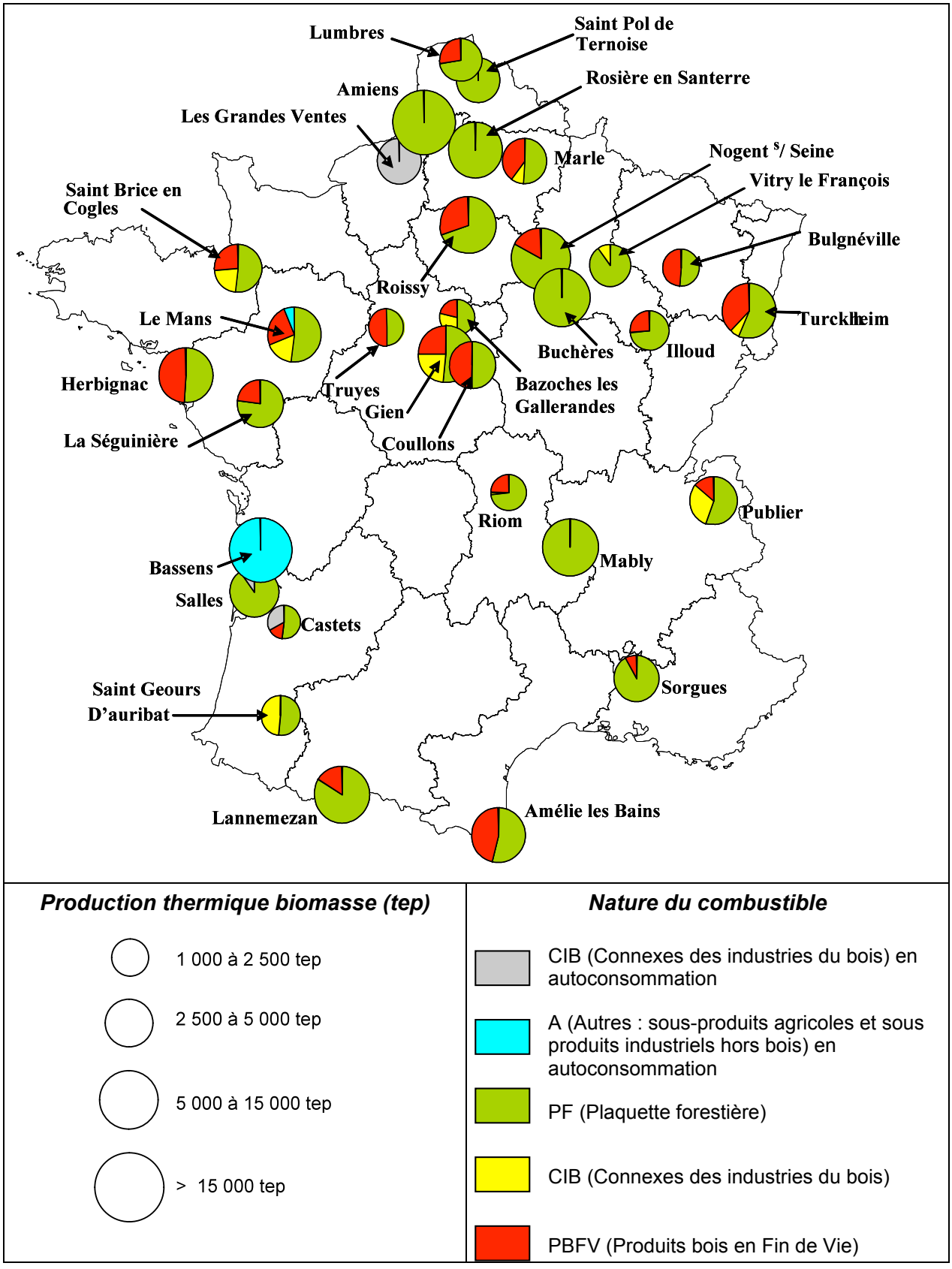
[2] Bilan provisoire, susceptible d'évoluer

Relations presse ADEME – Mélanie Hopital (01 49 09 27 47) / Magali Preud'homme (01 49 09 27 92)
melanie.hopital@tbwa-corporate.com / magali.preudhomme@tbwa-corporate.com

papiers/cartons industriels et spéciaux.

A noter : deux projets dans des secteurs d'activité pas représentés en 2009, le **secteur du bâtiment** (unité de production de produits pour la construction) et le **tertiaire privé** (gestion aéroportuaire).

Carte des projets retenus dans le cadre du BCIAT 2010 :



=> en annexe : liste des projets retenus par le 2ème BCIAT

Relations presse ADEME – Mélanie Hopital (01 49 09 27 47) / Magali Preud'homme (01 49 09 27 92)
melanie.hopital@tbwa-corporate.com / magali.preudhomme@tbwa-corporate.com

Ces deux appels à projets renforcent également la **structuration de la filière d'approvisionnement**, nécessaire pour que la valorisation de la biomasse soit effective. En effet, les installations aidées dans le cadre du BCIA 2009 et du BCIAT 2010 faisant appel à une ressource externe en biomasse utiliseront **70% de plaquettes forestières** (soit environ un million de tonnes par an) , provenant, pour plus de la moitié, de forêts gérées durablement (certifications PEFC/FSC).

Bilan des opérations biomasse aidées par le Fonds Chaleur hors appel à projets BCIAT

Sont considérés hors appel à projets :

- les projets portés par les collectivités et les gestionnaires d'habitat collectif produisant plus de 100 tep/an de chaleur à partir de biomasse
- les projets portés par les entreprises des secteurs de l'industrie, de agriculture et du tertiaire privé produisant entre 100 et 1000 tep/an de chaleur à partir de biomasse.,

Pour ces projets, le Fonds Chaleur est un **dispositif d'aide accessible toute l'année,** sans contrainte de calendrier, auprès des Directions Régionales de l'ADEME (contacts sur www.ademe.fr/regions).

En 2009, le Fonds Chaleur a permis de soutenir, hors appel à projets, 96 opérations biomasse dont 46 chaufferies pour une production de 37 238 tep/an de chaleur à partir de biomasse.

Bilan Fonds Chaleur 2009, projets biomasse hors BCIA			
	Nombre d'installations	Puissance biomasse (MW_{th})	Production thermique annuelle (tep/an)
Approvisionnement	50		
Chaufferies habitat collectif et tertiaire	38	102	35208
Chaufferies industrie	8	11	2000

En 2010, un bilan provisoire au 1er septembre fait état de 120 projets soutenus hors appel à projets BCIAT (dont 110 projets de chaufferie biomasse).

Relations presse ADEME – Mélanie Hopital (01 49 09 27 47) / Magali Preud'homme (01 49 09 27 92)
melanie.hopital@tbwa-corporate.com / magali.preudhomme@tbwa-corporate.com

Septembre 2010 : lancement du 3ème appel à projets BCIAT

Une ambition plus forte

Capitalisant sur le succès des appels à projets précédents, l'ADEME a lancé le 9 septembre 2010 son troisième appel à projets en maintenant l'objectif indicatif de production énergétique totale des projets retenus à 175 000 tep/an. Cet appel à projets sera reconduit fin 2011.

Comme les deux précédents, cet appel à projets porte sur les installations des secteurs industriel, agricole et du tertiaire privé assurant une production énergétique annuelle supérieure à 1000 tep par an à partir de biomasse.

Ne sont pas éligibles à l'appel à projets BCIAT 2011:
- Les installations du secteur collectif (hôpitaux, bâtiments communaux, bâtiments scolaires…), excepté dans le cas où un minimum de 1000 tep/an est produit pour une installation industrielle, agricole ou du tertiaire privé.
- Les installations des secteurs industriel, agricole ou du tertiaire privé produisant moins de 1000 tep/an.
- Les installations utilisant les énergies renouvelables hors biomasse et l'énergie de récupération

Cependant, ces installations sont susceptibles de bénéficier d'aides de l'ADEME dans le cadre du Fonds Chaleur renouvelable au travers d'instructions régionalisées (se rapprocher des directions régionales ADEME : coordonnées sur le site www.ademe.fr).

Les évolutions

Le cahier des charges du BCIAT 2011 a évolué par rapport aux cahiers des charges des appels à projets précédents, évolutions qui portent principalement sur les points suivants:

- **Administratif :** Le dossier « plan d'approvisionnement » devra être remis à la préfecture de région correspondant au site d'implantation de l'installation, mais également aux préfectures des autres régions où le projet viendrait prélever plus de 5000 tonnes de biomasse par an.

- **Ressources admissibles :** Sont admis en combustion directe les sous produits animaux de catégorie 1, 2 et 3 ainsi que leurs dérivés, sous réserve de respect de la réglementation sanitaire en vigueur (règlement (CE) n°1069/2009, qui se substituera au règlement (CE) 1774/2002 le 4 mars 2011).

Pour rappel, l'appel à projets porte sur la biomasse telle que définie par l'article 19 de la loi de programme relative à la mise en oeuvre du Grenelle Environnement. Sont exclues de l'appel à projets les céréales alimentaires destinées à la consommation humaine, les ordures ménagères et les huiles végétales.

- **Exigences environnementales :** Selon la puissance thermique maximale de l'installation de combustion, le BCIAT 2011 exige un niveau d'émission de poussières en-deçà des seuils réglementaires :

Puissance thermique maximale de l'installation de combustion	Valeur limite d'émission de poussières exigée par le BCIAT 2011
< 20 MW	30 mg/Nm^3 à 11% d'O_2 (soit 45 mg/Nm^3 à 6% d'O_2) Cas spécifique*: 20 mg/Nm^3 à 11% d'O_2 (soit 30 mg/Nm^3 à 6% d'O_2)
20 à 50 MW	20 mg/Nm^3 à 11% d'O_2 (soit 30 mg/Nm^3 à 6% d'O_2)
> 50 MW	13,3 mg/Nm^3 à 11% d'O_2 (soit 20 mg/Nm^3 à 6% d'O_2)

** le cas spécifique s'applique lorsque l'implantation du projet est prévu dans:*
- *une zone où un dépassement de la valeur limite réglementaire journalière ou annuelle pour les PM_{10} (particules de taille inférieure à 10µm) dans l'air ambiant a été enregistré au cours des 3 dernières années, au sens de la Directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe*
- *ou dans une zone où se trouve un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA – liste en annexe 11), et à terme, dans les zones sensibles au sens du décret d'application de la loi Grenelle 2 portant application des Schémas Régionaux Climat Air Energie.*

Relations presse ADEME – Mélanie Hopital (01 49 09 27 47) / Magali Preud'homme (01 49 09 27 92)
melanie.hopital@tbwa-corporate.com / magali.preudhomme@tbwa-corporate.com

Les modalités pratiques

Calendrier :

La phase de candidature se déroulera jusqu'au 1er février 2011. La diffusion des résultats et la notification des propositions d'aides auront lieu en juillet 2011, après analyse, mise en concurrence et sélection des projets.

DATE	ETAPES
09/2010	Lancement de l'appel à projets
01/02/2011	Date limite d'envoi des plans d'approvisionnement aux préfectures
01/02/2011	Date limite d'envoi des dossiers de candidature complets à l'ADEME
31/03/2011	Date limite d'envoi par les préfectures de l'avis sur le plan d'approvisionnement
15/04//2011	Date limite d'envoi de la copie de l'avis du préfet de région par le candidat à l'ADEME
05/2011	Sélection des projets par un comité national
07/2011	Présentation des résultats Engagement des contrats avec les partenaires retenus
01/08/2013	Date limite de mise en service des installations
01/02/2014	Date limite du déclenchement du comptage de la chaleur

Sélection des projets :

Chaque candidat doit indiquer la production énergétique annuelle sortie chaudière à partir de biomasse (engagement en tep /an) et proposer un montant d'aide nécessaire pour réaliser son projet. Les dossiers seront ensuite classés en fonction du ratio « aide demandée (€) / énergie annuelle sortie chaudière produite à partir de biomasse (tep) ». Les dossiers ayant le ratio le plus petit seront prioritaires.

Versement de l'aide :

L'aide accordée pour les projets retenus ne pourra pas dépasser les taux prévus par l'encadrement communautaire des aides d'Etat pour la protection de l'environnement. Les projets aidés dans le cadre de cet appel à projets ne pourront pas bénéficier d'aides financières publiques complémentaires (Certificats d'économie d'énergie, FEDER, Conseils Régionaux ou Généraux,…) ou du dispositif des projets domestiques.

Relations presse ADEME – Mélanie Hopital (01 49 09 27 47) / Magali Preud'homme (01 49 09 27 92)
melanie.hopital@tbwa-corporate.com / magali.preudhomme@tbwa-corporate.com

ANNEXES

A. Liste des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets BCIA 2009

- **Premières réalisations biomasse du Fonds Chaleur**

B. Liste des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets BCIAT 2010

- **Exemples de projets retenus dans le 2è BCIAT**

C. Colloque Fonds Chaleur le 6 décembre 2010

Relations presse ADEME – Mélanie Hopital (01 49 09 27 47) / Magali Preud'homme (01 49 09 27 92)
melanie.hopital@tbwa-corporate.com / magali.preudhomme@tbwa-corporate.com

- **Liste des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets BCIA 2009**

Région	Département	Ville	Entreprise (Siège Social)	Activité	Production thermique à partir de biomasse (tep/an)
ALSACE	67	BEINHEIM	ROQUETTE FRERES	Agro-alimentaire + Chimie	29 880
AQUITAINE	40	MIMIZAN	GDF SUEZ ENERGIES SERVICES	Industrie Bois	3 890
AQUITAINE	40	PONTENX LES FORGES	E.O.2 SUD OUEST	Granulés Bois	9 897
AQUITAINE	40	MONT DE MARSAN	SAS BIOERE	Industrie Bois	1 096
AUVERGNE	15	SAINT FLOUR	EDF OPTIMAL SOLUTIONS	Laiterie	3 233
AUVERGNE	63	LEZOUX	AUVERGNE TRITURATION	Agro-alimentaire	3 873
BASSE NORMANDIE	50	CHEF DU PONT	DALKIA FRANCE	Agro-alimentaire	1 981
BASSE NORMANDIE	50	BAUPTE	CARGILL FRANCE SAS	Agro-alimentaire + Chimie	11 188
BRETAGNE	35	MONTAUBAN DE BRETAGNE	GDF SUEZ ENERGIES SERVICES	Laiterie	4 534
BRETAGNE	29	PLOUVIEN	SOCIETE INDUSTRIELLE LAITIERE DU LEON	Laiterie	3 520
CENTRE	18	SAINT DOULCHARD	GDF SUEZ ENERGIES SERVICES	Pneumatiques	3 267
CENTRE	36	ISSOUDUN	DALKIA FRANCE	Agro-alimentaire	1 429
CENTRE	18	RIANS	LAITERIE H.TRIBALLAT	Laiterie	1 668
CHAMPAGNE ARDENNES	51	BAZANCOURT	CRISTANOL-BAZANCOURT	Biocarburants	17 548
CHAMPAGNE ARDENNES	08	CHALLERANGE	NESTLE	Laiterie	2 410
CHAMPAGNE ARDENNES	10	NOGENT SUR SEINE	MALTERIES SOUFFLET	Agro-alimentaire	3 328
FRANCHE COMTE	39	SAINT AMOUR	MONNARD	Agro-alimentaire	6 940
HAUTE NORMANDIE	76	LILLEBONNE	LOOS INTERNATIONAL pour BENP LILLEBONNE	Biocarburants	1 885
LANGUEDOC ROUSSILLON	30	CRUVIERS LASCOURS	GRAP' SUD	Distillerie	1 936
LANGUEDOC ROUSSILLON	11	LASBORDES	RAZ ENERGIE	Tuilerie-Briqueterie	1 205
MIDI PYRENEES	31	LEGUEVIN	IMERYS	Tuilerie-Briqueterie	1 046
MIDI PYRENEES	31	COLOMIERS	IMERYS TC	Tuilerie-Briqueterie	2 154
MIDI PYRENEES	31	LEGUEVIN	IMERYS	Tuilerie-Briqueterie	1 067
MIDI PYRENEES	31	CLEMENT ADER	AIRBUS	Aéronautique	4 475
PACA	84	MAUBEC	UNION DES DISTILLERIES DE LA MEDITERRANEE	Distillerie	1 979
PAYS DE LA LOIRE	72	AUBIGNE RACAN	GDF SUEZ ENERGIES SERVICES	Papier	5 629
PAYS DE LA LOIRE	49	CHOLET	GDF SUEZ ENERGIES SERVICES	Pneumatiques	4 345
PAYS DE LA LOIRE	44	MONTOIR DE BRETAGNE	DIESTER INDUSTRIE	Biocarburants	3 141

Relations presse ADEME – Mélanie Hopital (01 49 09 27 47) / Magali Preud'homme (01 49 09 27 92)
melanie.hopital@tbwa-corporate.com / magali.preudhomme@tbwa-corporate.com

1ères réalisations biomasse du Fonds Chaleur

BCIA 2009 : La chaufferie biomasse du site de production de Michelin à Cholet *(inaugurée le 1er octobre)*

L'activité principale du site de production de Cholet du Groupe MICHELIN est la fabrication de pneumatiques pour le secteur automobile « tourisme » et plus spécialement pour les camionnettes et les véhicules 4x4. La société de Services en Efficacité Energétique et Environnementale, **COFELY,** fournit à ce site de la vapeur, indispensable:

- pour leur **process industriel** : préparation des eaux industrielles, atelier de constitution des matières premières, atelier de préparation des gommes et mélange, atelier de cuisson des pneumatiques,
- ainsi que pour **chauffer leurs bâtiments** (190 000 m² couvert, dont des bureaux et des ateliers qui requièrent une température minimale pour pouvoir accepter les matières premières).

Dans le cadre du projet de reconduction de la cogénération gaz naturel en place, MICHELIN a souhaité étudier des solutions alternatives aux énergies fossiles avec pour objectif un bilan économique et carbone positif pour produire sa vapeur industrielle en dehors de la période de fonctionnement de cette cogénération. Le groupe a fait le choix de mettre en place une **chaudière biomasse pour répondre à 71% des besoins énergétiques** du site de Cholet sur la période du 1/04 au 31/10 de chaque année (hors cogénération). De plus, un projet d'augmentation de la production de pneumatique est en cours de réflexion sur ce site, ce qui permettrait à cette chaudière biomasse de fonctionner à moyen terme également sur la période de cogénération.

Cette installation est la première chaufferie biomasse financée dans le cadre du BCIAT à être mise en service avec l'installation biomasse sur le site de Michelin Saint-Doulchard.

Description de la solution technique :

- 1 chaudière à grille mobile inclinée tubes d'eau / tubes de fumées de 15 tonnes/h (vapeur 22 bar), soit 10 MWth, fournie par Weiss.
- 2 chaudières au gaz naturel de 36 tonnes/h et 18 tonnes/h en appoint/secours.
- **Production thermique à partir de biomasse :** 4345 tep/an, soit 46% des besoins annuels en vapeur du site.
- **Consommation biomasse :** 22 000 tonnes de bois par an prélevées dans un rayon inférieur à 100 km, dont 54% de plaquettes forestières, 14% de connexes des industries du bois et 32% de produits bois en fin de vie.
- **Traitement des fumées :** 1 multicyclone et 1 filtre à manches afin de respecter une valeur limite d'émission de poussières inférieure à 50 mg/Nm^3 à 11% d'O_2 (valeur imposée dans le cadre du BCIA 2009).
- **Gestion des cendres :** valorisation des cendres sous foyer en filière agronomique (épandage agricole) / élimination des cendres sous multicyclone et filtre à manches en ISD de la classe 1 ou 2 selon leur composition chimique.

La mise en place d'une telle installation permettra de :

- **développer la filière d'approvisionnement en bois énergie** (création de 2 postes),
- **réduire de 2,6% la facture énergétique** annuelle du site de production de Michelin Cholet,
- **limiter la dépendance aux coûts de l'énergie fossile** par l'utilisation de biomasse,
- **réduire de 12 200 tonnes/an les émissions de CO_2 du site**.

Hors BCIA : La chaufferie bois de Madrillet Energie à Saint-Etienne du Rouvray *(inaugurée en avril 2010)*

La Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray a engagé un programme de renouvellement urbain qui concerne principalement la Cité du Château Blanc, dont la construction dans les années 60 a suscité la création d'une Association Syndicale Libre. Au-delà du projet de rénovation urbaine, l'ASL qui était confrontée à la détérioration de son système de chauffage actuel et de son réseau de chaleur en eau surchauffée qui desservait depuis près de 50 ans environ 4 000 équivalent logements, a décidé de créer une chaufferie bois centralisée et de reconstruire son réseau de chaleur en basse pression.

Description de la solution technique

- Chaudière biomasse : 2 chaudières bois de 5 MW
- une chaudière d'appoint au gaz naturel de 8 MW
- une chaudière de secours gaz naturel/fioul de 10 MW
- **Réseau de distribution :** 5,3 km dont plus de 4 km renouvelés avec la chaufferie

Relations presse ADEME – Mélanie Hopital (01 49 09 27 47) / Magali Preud'homme (01 49 09 27 92)
melanie.hopital@tbwa-corporate.com / magali.preudhomme@tbwa-corporate.com

- **Besoins thermiques :** 40 000 MWh utiles/an pour le chauffage et l'eau chaude
- **Production thermique à partir de biomasse :** 3 200 tep soit 90% des besoins
- **Consommation biomasse :** 18 000 tonnes de bois consommé par an à une humidité moyenne de 45% dont 50% de plaquettes forestières et/ou bocagères, 45% de bois de rebut propre et 5% de connexes de scierie, en grande majorité d'origine régionale
- **Approvisionnement sur 24 ans confié à Biocombustible SA (société régionale normande) avec reprise des** cendres et facturation au MWh sortie chaudière.
- **Traitement des fumées :** Système d'épuration des fumées avec filtre multicyclone et filtre à manche afin de respecter une valeur limite d'émission de poussières inférieure à 50 mg/Nm^3 à 11% d'O_2.

Le choix du bois permettra de :
- **développer la filière d'approvisionnement en bois énergie** (création de 2 postes pour l'exploitation et l'approvisionnement),
- **réduire de 6% en moyenne la facture énergétique** annuelle,
- **limiter la dépendance aux coûts de l'énergie fossile** par l'utilisation de biomasse,
- **réduire de 8 720 tonnes/an les émissions de CO_2**.

=> Retrouvez le détail de cette opération sur www.ademe.fr/eas

Relations presse ADEME – Mélanie Hopital (01 49 09 27 47) / Magali Preud'homme (01 49 09 27 92)
melanie.hopital@tbwa-corporate.com / magali.preudhomme@tbwa-corporate.com

B. Liste des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets BCIAT 2010

(liste provisoire, susceptible d'évoluer)

Région	Département	Ville	Entreprise (Siège Social)	Activité	Production thermique à partir de biomasse (tep/an)
ALSACE	68 Haut Rhin	TURCKEIM	PAPETERIES DE TURCKHEIM	Papier / Carton	7 739
AQUITAINE	33 Gironde	BASSENS	SAIPOL	Agro-alimentaire + Biocarburants	15 477
AQUITAINE	33 Gironde	SALLES	BEYNEL MANUSTOCK	Industrie bois	6 835
AQUITAINE	40 Landes	CASTETS	GASCOGNE WOOD PRODUCTS	Industrie bois	2 266
AQUITAINE	40 Landes	SAINT GEOURS D'AURIBAT	IMERYS TC	Tuilerie Briqueterie	1 210
AUVERGNE	63 Puy de dôme	RIOM	GDF SUEZ ENERGIE SERVICES Région Sud Est	Chimie	1 835
BRETAGNE	35 Ille et Villaine	SAINT BRICE EN COGLES	NEXTENERGIES	Laiterie	4 242
CENTRE	37 Indre et Loire	TRUYES	MISSENARD QUINT B	Papier / Carton	2 181
CENTRE	45 Loiret	BAZOCHES LES GALLERANDES	GDF SUEZ ENERGIE SERVICES Région Ouest	Bâtiment	1 316
CENTRE	45 Loiret	COULLONS	GDF SUEZ ENERGIE SERVICES Région Ouest	Papier / Carton	3 454
CENTRE	45 Loiret	GIEN	GEORGIA PACIFIC France	Papier / Carton	8 815
CHAMPAGNE-ARDENNE	10 Aube	BUCHERES	U.V.B.DISLAUB	Chimie	6 532
CHAMPAGNE-ARDENNE	10 Aube	NOGENT SUR SEINE	GDF SUEZ ENERGIE SERVICES Région Est	Papier / Carton	16 021
CHAMPAGNE-ARDENNE	51 Marne	VITRY LE FRANCOIS	DALKIA FRANCE	Agro-alimentaire	4 600
CHAMPAGNE-ARDENNE	52 Haute Marne	ILLOUD	BONGRAIN	Laiterie	1 859
HAUTE-NORMANDIE	76 Seine-Maritime	LES GRANDES VENTES	SCIERIE LEFEBVRE	Industrie bois	2 513
ILE DE France	95 Val-d'Oise	ROISSY	AEROPORT DE PARIS	Tertiaire privé	6 707
LANGUEDOC ROUSSILLON	66 Pyrénées-Orientales	AMELIE LES BAINS	GDF SUEZ ENERGIES SERVICES Région Sud Ouest	Papier / Carton	7 458
LORRAINE	88 Vosges	BULGNEVILLE	GDF SUEZ ENERGIE SERVICES Région Est	Laiterie	2 141
MIDI PYRENEES	65 Hautes-Pyrénées	LANNEMEZAN	GDF SUEZ ENERGIES SERVICES Région Sud Ouest	Chimie	14 153
NORD PAS DE CALAIS	62 Pas-de-Calais	LUMBRES	GDF SUEZ ENERGIE SERVICES Région Est	Papier / Carton	4 718
NORD PAS DE CALAIS	62 Pas-de-Calais	SAINT POL DE TERNOISE	HERTA	Agro-alimentaire	2 630
PAYS DE LA LOIRE	44 Loire-Atlantique	HERBIGNAC	NEXTENERGIES	Laiterie	5 765
PAYS DE LA LOIRE	49 Maine-et-Loire	LA SEGUINIERE	BOUYER LEROUX	Tuilerie Briqueterie	4 169
PAYS DE LA LOIRE	72 Sarthe	LE MANS	LTR INDUSTRIES	Papier / Carton	10 920
PICARDIE	02 Aisne	MARLE	SYLVENERGIE PICARDIE	Granulation	3 912
PICARDIE	80 Somme	AMIENS	DALKIA FRANCE	Agro-alimentaire	27 877
PICARDIE	80 Somme	ROSIERE EN SANTERRE	SITPA	Agro-alimentaire	8 627
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	84 Vaucluse	SORGUES	GDF SUEZ ENERGIE SERVICES Région Sud Est	Chimie	4 858
RHONE-ALPES	42 Loire	MABLY	IMERYS TC	Tuilerie Briqueterie	2 328
RHONE-ALPES	74 Haute-Savoie	PUBLIER	GDF SUEZ ENERGIE SERVICES Région Sud Est	Papier / Carton	4 313

Relations presse ADEME – Mélanie Hopital (01 49 09 27 47) / Magali Preud'homme (01 49 09 27 92)
melanie.hopital@tbwa-corporate.com / magali.preudhomme@tbwa-corporate.com

Exemples de projets retenus dans le 2è BCIAT

1. Aéroport De Paris (Roissy-en-France – Ile de France)

Aéroports de Paris, deuxième groupe de services aéroportuaires en Europe en termes de chiffre d'affaires, possède et exploite trois plates-formes en Île-de-France (Paris - Charles de Gaulle, Paris - Orly et Paris - Le Bourget), dix aérodromes et un héliport.

En 2004, Aéroports de Paris a initié une **démarche d'économies d'énergies** qui a permis de réduire les besoins en énergie primaire de l'aéroport et de passer de 19,7 kWh / passager en 2004 à 15,8 kWh / passager en 2009.

En 2008, dans le cadre du Grenelle Environnement, Aéroports de Paris s'est engagé à mettre en œuvre les actions suivantes:

- Appliquer une démarche HQE, notamment au futur quartier d'affaires Cœur d'Orly ainsi qu'aux terminaux T2G et S4 de CDG,
- Réduire les consommations énergétiques internes de l'entreprise de 20% par passager d'ici 2020 par rapport à 2004 et de 40% avant 2040,
- Lancer un programme d'installation d'énergies renouvelables (biomasse, géothermie…).

C'est dans ce contexte qu'Aéroports de Paris va installer une **chaufferie biomasse sur sa plateforme de Paris – Charles de Gaulle**. D'une capacité de 14 MWth, l'installation produira 6700 tep/an, et répondra ainsi à **26% des besoins énergétiques des bâtiments raccordés au réseau de chaleur existant** (aérogares, bureaux, bâtiments administratifs, hôtels, hangars, entrepôts…). L'installation consommera 35 000 tonnes de biomasse par an, dont 70% de plaquettes forestières et 30% de produits bois en fin de vie.

En parallèle, des travaux ont d'ores et déjà été engagés pour mettre en place une **installation de géothermie sur la plateforme de Paris - Orly**. Cette installation est également soutenue par le Fonds Chaleur, hors appel à projets biomasse.

2. Imerys (Saint-Geours d'Auribat – Aquitaine / Mably – Rhône-Alpes)

Imerys Terre Cuite est producteur de tuiles et de briques en France. Les procédés de séchage et de cuisson des produits de terre cuite sont de gros consommateurs d'énergie, en particulier de gaz naturel. Face à l'augmentation des coûts énergétiques induite par l'épuisement des énergies fossiles et dans le cadre de sa politique de développement durable, IMERYS TC s'est engagé depuis plusieurs années dans un **programme de réduction de ses consommations énergétiques et de substitution de son énergie gaz par des énergies renouvelables**.

En effet, depuis un certain nombre d'années, les **sites de production de Dropt (33) et Colomiers (31)** font référence dans l'utilisation de la biomasse appliquée au procédé de cuisson. Par ailleurs, dans le cadre du BCIAT 2009, les usines de Colomiers et de Léguevin (31) débuteront à la fin de l'année 2010 la réalisation d'installations biomasse pour une substitution globale d'énergie gaz d'environ 50 000 MWh/an. Enfin le site de Mably (42) consomme depuis 2007 du biogaz provenant d'un centre de stockage de déchets de la ville situé à proximité de la briqueterie (environ 37 500 MWh/an).

Deux projets d'installation biomasse ont été retenus dans le cadre du BCIAT 2010 sur les sites de Saint-Geours d'Auribat et de Mably. Ces installations, d'une capacité respective de 3,5 MWth et 4 MWth, alimenteront en air chaud les lignes de séchage de tuiles à emboîtement et de briques de mur, lignes qui fonctionnent actuellement au gaz naturel.

Ces installations biomasse consommeront à elles deux 16 800 tonnes de biomasse par an, dont plus de 83% de plaquettes forestières et 17% de connexes des industries du bois.

Relations presse ADEME – Mélanie Hopital (01 49 09 27 47) / Magali Preud'homme (01 49 09 27 92)
melanie.hopital@tbwa-corporate.com / magali.preudhomme@tbwa-corporate.com

3. Cofely – Arjowiggins (Amélie les Bains – Languedoc Roussillon)

Arjowiggins Healthcare est une filiale du groupe Arjowiggins, leader mondial dans la production de papiers techniques et de création. Depuis plusieurs années, Arjowiggins met en œuvre une **politique environnementale visant à réduire l'impact de ses activités et à proposer des solutions concrètes à ces clients**, et ceci selon trois axes :

- Développer la qualité environnementale de l'offre en développant des produits recyclés innovants,
- Promouvoir l'utilisation de papier certifié auprès des consommateurs (éditeurs, presse, entreprises), des décideurs publics et privés et du grand public,
- Réduire les impacts environnementaux liés à la fabrication des papiers des sites de production de l'entreprise.

Ce projet, porté par Cofely, consiste à installer **deux chaudières biomasse de 8,5 MWth chacune**, pour répondre à 95% des besoins en vapeur de l'usine d'Amélie les Bains. Fondé en 1911, ce site de production est engagé dans une démarche environnementale à plusieurs niveaux : site ISO 14001 depuis 2000, sélection des matières premières, optimisation des emballages, gestion des déchets, utilisation de la ressource géothermale pour une partie de ses besoins nécessitant simplement de l'eau chaude.

L'installation consommera 27 000 tonnes de biomasse par an, dont 54% de plaquettes forestières et 46% de produits bois en fin de vie.

4. Dalkia – Malteurop (Vitry Le François – Champagne-Ardenne)

Premier malteur mondial, le groupe Malteurop a aujourd'hui une capacité de production annuelle supérieure à 2,2 millions de tonnes. Malteurop souhaite diversifier ses sources d'énergie et s'orienter vers des énergies alternatives pérennes et moins polluantes. C'est ainsi que le groupe développe une stratégie à long terme visant à diminuer sa dépendance aux énergies fossiles (gaz naturel) et s'oriente vers l'utilisation de la biomasse. Plusieurs **projets de cogénérations et de chaudières biomasse** sont en cours dans différentes usines du groupe (Pologne, Allemagne et Ukraine).

Ce projet, porté par Dalkia, consiste à installer une chaudière biomasse d'une capacité de 8,2 MWth pour répondre à 47% des besoins en eau chaude de l'usine de Vitry Le François, l'un des plus gros sites du groupe Malteurop (237 000 tonnes par an, soit environ 10% de la production totale de malt du groupe).

L'installation consommera 22 000 tonnes de biomasse par an, dont 90% de plaquettes forestières et 10% de connexes des industries du bois.

Relations presse ADEME – Mélanie Hopital (01 49 09 27 47) / Magali Preud'homme (01 49 09 27 92)
melanie.hopital@tbwa-corporate.com / magali.preudhomme@tbwa-corporate.com

C. Colloque Fonds Chaleur le 6 décembre 2010

EVENEMENTS ADEME SUR VOTRE AGENDA

6 et 7 décembre 2010 - Cnit Paris La Défense

6 décembre - Fonds chaleur

Entreprises/Collectivités : Comment passer aux EnR avec le fonds chaleur renouvelable ?

Qui est concerné, comment monter son projet ?
Quels sont les montants des aides attribuées? quels sont les retours d'expériences ?
Experts et acteurs de terrain viennent répondre à toutes vos questions.

Le Fonds Chaleur a pour objectif d'aider financièrement les entreprises (agriculture, industrie, tertiaire) et les collectivités à développer la production de chaleur à partir des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire,...) par le remplacement ou la création de nouvelles installations et ainsi de réduire leur facture énergétique.
1 milliard d'euros sont mobilisés à cet effet.

Renseignements et inscriptions prochainement sur : **www.colloque-fondschaleur.ademe.fr**
Frais d'inscription : 70 euros

7 décembre - Géothermie

Les clés pour réussir son projet

Journée co-organisée avec le BRGM

Collectivités et entreprises sont aujourd'hui confrontées à la question du choix énergétique pour leurs bâtiments.

La géothermie peut être la solution.
Rencontrer et échanger avec d'autres collectivités et entreprises ayant franchi le pas...
Identifier les partenaires régionaux et nationaux, les financements possibles...
Autant de questions, autant de réponses concrètes.

Renseignements et inscriptions prochainement sur : **www.geothermie-perspectives.fr**
Frais d'inscription : 70 euros



L'ADEME EN BREF
L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en oeuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. **www.ademe.fr**

brgm

Relations presse ADEME – Mélanie Hopital (01 49 09 27 47) / Magali Preud'homme (01 49 09 27 92)
melanie.hopital@tbwa-corporate.com / magali.preudhomme@tbwa-corporate.com